



## Offre au prix du mandat non retenue?

Par **Antoine75004**, le **06/09/2010** à **11:38**

Bonjour,

le 28 aout dernier ma femme et moi avons visités un appartement par le biais d'une agence, pour lequel nous avons eu un coup de coeur. De retour à l'agence, l'agent immobilier nous a signalé avoir reçu par mail une offre pour ce même appartement (offre à un prix inférieur d'après cette personne). Nous repartons et le soir l'agent immobilier me rappel (avant d'appeler le propriétaire à priori) me demandant si j'avais fait mon choix ; ce à quoi je lui ai répondu que nous allions concrétiser une offre au prix demandé (FAI inclus). Le lendemain matin (29/08) nous envoyons cette offre par mail à l'agent immobilier (offre au prix de son mandant donc!).

Sans nouvelle de l'agence je rappel le mardi matin et là, l'agent immobilier me dit que finalement le propriétaire à laisser une "deuxième chance" à l'autre couple pour faire une meilleure offre et qu'ils ont acceptés.

L'appartement nous ai donc passé "sous le nez", ce qui, à mon sens n'est pas normal étant donné que nous étions les premiers à faire l'offre au prix demandé (par l'agence et donc le vendeur), même si l'autre couple avait fait une offre antérieure à la notre mais à un prix inférieur.

A ce jour il semble que le compromis ait été signé avec l'autre couple.

Suis-je dans le droit de demander à annuler cette signature ou a demander réparations?

D'avance merci pour vos éclaircissements.